

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLI, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

N° CP/2013/694 - Protection de la nature - 2342
**Participation à la mise en oeuvre des mesures agri-
environnementales territorialisées (année 2013)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'Agence de services et de paiement (ASP) :

. des subventions d'un montant total de 35 000 € maximum au bénéfice des exploitants agricoles signataires des mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) "Bruche-Villé" conclues en 2010, 2012 et 2013

. des subventions d'un montant total de 45 000 € maximum au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAET conclues en 2009 et 2013 dans le cadre du projet agro-environnemental (PAE) "Parc naturel régional des Vosges du Nord"

. des subventions d'un montant total de 10 000 € maximum au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAET "Grand Hamster" conclues en 2010

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 45 000 € maximum aux exploitants agricoles signataires des MAET conclues en 2010 et en 2011 dans le cadre du PAE des Rieds de la Zembs, du Dachsbad et du Bruch de l'Andlau

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 50 000 € maximum aux exploitants agricoles signataires des MAET conclues en 2011 dans le cadre du PAE du Ried de la Zorn.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80284-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13